



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES

PROCES VERBAL N° 9 – SAISON 2023/2024

Réunion du :	20/12/2023
Présidence :	MERLET Xavier
Présent(s) :	BOURNEL Jean-Luc, CHERRUVAULT Jean-Paul, COIFFARD Albert, GABORY Vincent, GASTINEAU Rémi, LECHAT Hubert, PIOU Patrick, PIRIOU Bernard,
Excusés	JEANNETEAU Yannick, NDENDE Samir, SERISIER Fabrice, WASSE Manon

1. Approbation PV

Les procès-verbaux suivants sont approuvés :

- PV n°4 du 04 octobre 2023
- PV n°5 du 18 octobre 2023
- PV n°6 du 25 octobre 2023
- PV n°7 du 15 novembre 2023
- PV n°8 du 27 novembre 2023

2. Point sur la fin de la 1^{ère} phase U14 et 2^{ème} phase U15-U17

Les rencontres de championnat qui n'ont pas pu être jouées, en particulier en raison des conditions météorologiques, sont reportées au 23 décembre et au 27 décembre pour l'une d'entre elles.

Sous réserve des procédures en cours :

En U14, à l'issue de la première phase, ST ANDRE ST MACAIRE et SEGRE ESHA accèdent au Championnat régional.

En U15, à l'issue de la seconde phase, ANGERS NDC et ANGERS VAILLANTE accèdent au Championnat régional.

En U17, à l'issue de la seconde phase, ANGERS SCA et MONTREUIL JUIGNE BF accèdent au Championnat régional.

Les 2 équipes U15 qui accèdent au Championnat régional seront questionnées pour savoir si elles s'engagent dans la Coupe des Pays de la Loire réservée aux équipes de Ligue. Si c'est le cas, elles ne peuvent plus maintenir leur engagement en Coupe de l'Anjou U15.

Les équipes U15 qui accèdent à la 1ère Division et qui étaient engagées en Challenge de District (réservé aux D2 et D3) ne peuvent plus participer à cette compétition.

3. Lecture des courriers des clubs pour la 3^{ème} phase U15-U17

Modifications d'engagement :

Retrait d'une équipe : LES PONTS DE CE AS (U17)

Nouvel engagement : ANGERS CROIX BLANCHE féminine (2) (U15)

Modification d'entente :

E/ST JEAN ST LAMBERT- AVRILLE (2) (U15) : équipe engagée sous le nom du club de ST JEAN-ST LAMBERT (2) pour la troisième phase.

Demandes d'accessions/rétrogradations :

La Commission examine les demandes d'accessions et de rétrogradations et regrette de ne pouvoir accéder à toutes les demandes motivées des clubs (expliquées avec précision) en raison d'un manque de places disponibles dans les 2 plus hautes divisions de District (Elite et D1). Elle constate que quelques clubs n'ont donné aucun argument pour justifier leur souhait qui n'était toutefois pas possible.

Au regard des demandes motivées pour accéder de D3 en D2 en U15 et U17, la Commission décide toutefois de créer un groupe supplémentaire dans chacune des 2 catégories. Les groupes avec 5 équipes et 1 exempt seront ainsi répartis dans les divisions 2 et 3.

U15					
CLUBS (Equipes)	DIVISION PHASE 2	DEMANDE DU CLUB	ACCORD	REFUS	MOTIF
ANGERS DOUTRE SC	D3	D2	x		D'office. 1 ^{er} D3
AUBRY CHAUDRON FC	D2	D1		x	Pas de place disponible. 2 ^e D2
CHOLET RC	D2	D1		x	Pas de place disponible. 2 ^e D2
CORON OSTVC 2	D3	D2	x		Groupe D2 supplémentaire. 2 ^e D3
E/HAUTS ANJOU-CANTENAY	D3	D3	x		D'office. 2 ^e D3
GJ PLESSIS PEL CORZE	D2	D1		x	Pas de place disponible. 2 ^e D2
MONTREUIL JUIGNE BF	Elite	R2		x	2 accessions par district. Aucune dérogation possible. 2 ^e Elite gr B.
MONTREUIL JUIGNE BF 2	D3	D2	x		Groupe D2 supplémentaire. 2 ^e D3
LANDEMONT LAURENTAIS	D2	D3	x		Respect du souhait (1 match à jouer)
TRELAZE FOYER	U14 D1	D2	x		Groupe D2 supplémentaire. 3 ^e D1 U14

U17					
CLUBS (Equipes)	DIVISION PHASE 2	DEMANDE DU CLUB	ACCORD	REFUS	MOTIF
AVRILLE AS	D2	D2	x		Groupe D2 supplémentaire. 6 ^e D2
CHOLET RC	D2	D1		x	Pas de place disponible. 3 ^e D2
CHOLET RC 2	D3	D2	x		D'office. 1 ^{er} D3
GJ PLESSIS PEL CORZE	D3	D2	x		Groupe D2 supplémentaire. 2 ^e D3
LANDEMONT LAURENTAIS	D2	D3	x		Respect du souhait (1 match à jouer)
MONTREUIL BELLAY UA	D1	D2	x		D'office. 6 ^e D1
MURS ERIGNE ASI	D1	D1		x	Pas de place disponible. 6 ^e D1
ST JEAN ST LAMBERT FC	D1	D1		x	Pas de place disponible. 6 ^e D1
SEICHES MARCE AS	D2	D1	x		D'office. Meilleur 2 ^e D2

TIERCE CHEFFES AS 2	D2	D2	x		Groupe D2 supplémentaire. 6° D2
---------------------	----	----	---	--	---------------------------------

4. Constitution des groupes

La Commission établit les groupes de Division Elite, 1^{ère} Division, 2^{ème} Division et de 3^{ème} Division en U15 et U17.

En raison des matchs reportés au 23 décembre, la commission n'est pas en mesure de constituer tous les groupes. Les derniers seront finalisés après le 23 décembre voire après le 27 décembre.

Il est rappelé que les 6 équipes U14 restantes sont intégrées dans les championnats U15 pour la troisième phase.

Conformément aux tableaux d'accessions et rétrogradations mis en ligne avant la seconde phase, les équipes U15 et U17 sont réparties de la manière suivante (en tenant compte de l'ajout d'un groupe supplémentaire en U15 D2 et U17 D2) :

	U15 (163 équipes)	U17 (112 équipes)
Elite	2 groupes de 6 équipes (12)	2 groupes de 6 équipes (12)
D1	5 groupes de 6 équipes (30)	5 groupes de 6 équipes (30)
D2	7 groupes de 6 équipes (42) 3 groupes de 5 équipes (15)	4 groupes de 6 équipes (24) 3 groupes de 5 équipes (15)
D3	9 groupes de 6 équipes (54) 2 groupes de 5 équipes (10)	1 groupe de 6 équipes (06) 5 groupes de 5 équipes (25)

5. Numérotation

La numérotation est effectuée en essayant, dans la mesure du possible, de respecter les desiderata des clubs. Celle-ci sera finalisée après les derniers résultats.

6. Questions diverses

Article 9 : la Commission vérifie la situation des clubs. Un courrier sera envoyé à l'ensemble des clubs concernés avant fin décembre.

Au regard des nombreuses demandes de report, il est rappelé que les matchs doivent être joués à la première date libre.

Prochaine réunion :

- *Le jeudi 28 décembre 2023 (en distanciel) : fin de la constitution des groupes*
- *Le mercredi 10 janvier 2024 à 14 h 30 : tirage des coupes et challenges.*

Le Président	Le Secrétaire de Séance
M. MERLET Xavier	M. PIOU Patrick